

de pourvoir à la réciprocité complète du commerce des produits de la laiterie.

Voici également la résolution adoptée par l'association des laitiers de l'Ouest :

Proposé par J. A. Biehn, de Bright, appuyé par Geo. Rice, de Tillsonburg, que le Gouvernement fédéral soit respectueusement, mais très énergiquement prié, dans les négociations actuellement pendantes entre le Canada et les Etats-Unis de pourvoir à la réciprocité complète du commerce des produits de la laiterie.

Je suis assuré, monsieur le président, après avoir lu ces résolutions qui ont été adoptées par des hommes qui sont intéressés dans cette industrie, qu'il est à peine nécessaire de rappeler au comité que l'honorable député de Lambton-est, en présentant ses observations relatives à l'effet qu'aura cette convention de réciprocité sur l'industrie laitière, ne parlait pas en se conformant à la réalité.

En ce qui concerne l'industrie des fruits et de leurs conserves, à laquelle il a consacré un temps considérable, il est arrivé à la même conclusion, à savoir que la confirmation de la convention de réciprocité avec les Etats-Unis ruinerait inévitablement l'industrie des conserves de ce pays.

M. ARMSTRONG : Je suis sûr que l'honorable député ne désire pas me prêter des paroles que je n'ai jamais prononcées ou dénaturer ce que j'ai dit. Je ne crois pas que vous puissiez feuilleter le hansard et montrer que j'ai fait la déclaration que l'industrie des conserves serait ruinée.

M. KYTE : Alors qu'elle serait sérieusement atteinte et rencontrerait des obstacles.

M. ARMSTRONG : Soyez donc impartial.

M. KYTE : J'accepte sur ce point l'explication de l'honorable député, mais je tiens à lui faire remarquer qu'il n'y a pas beaucoup de preuves que l'industrie des conserves sera atteinte ou embarrassée en quoi que ce soit par cette convention, si l'on constate que les actions ordinaires du Dominion Cannery sont montées de 48 à 58 dans les dix derniers jours. Il y a plusieurs sources de renseignements dans ce pays dont vous pouvez obtenir des preuves sur l'effet qu'aura une question d'intérêt public sur certaines industries sans prendre toutes nos informations des honorables députés de l'opposition. Je pense que les cotes des bourses donnent une indication assez précise de l'opinion du public relativement à l'application de cette convention de réciprocité sur les industries du Canada.

A propos du chemin de fer du Canada, on a affirmé également que cette convention tendrait inévitablement à détourner le trafic de nos lignes transcontinentales et que les voies américaines bénéficieraient du transport ou d'une grande partie du transport du commerce de notre pays.

Je constate que durant les derniers dix jours, les actions du Pacifique-Canadien ont monté de 209 $\frac{1}{2}$ à 213 $\frac{1}{2}$. Si nous acceptons cette hausse comme une indication de ce que peuvent les intéressés dans le Pacifique-Canadien, je peux difficilement admettre que les arguments développés par les honorables députés de l'opposition s'accordent avec les opérations de bourse à Montréal ou dans d'autres villes du Canada. J'ai aussi sous les yeux un extrait du "Daily Witness" de Montréal, emprunté à la colonne intitulée "Causeries sur la bourse" et voici ce que dit ce paragraphe :

Nos chemins de fer se préparent pour faire face à une grande année de prospérité d'un bout à l'autre du Canada et à ce propos, parmi les nombreux intérêts qui bénéficieront de cette expansion, nous citerons les différentes entreprises d'aciérie qui recevront de fortes commandes de rails et d'autre matériel nécessaires aux compagnies de chemins de fer.

Je pourrais aussi vous signaler, monsieur le président que durant la dernière semaine, les directeurs du Pacifique-Canadien ont pris la décision de construire une nouvelle ligne joignant le port de Victoria, sur la baie Georgienne, à la ville de Montréal, pour être en état de transporter le surplus de marchandises qui résultera de cette convention commerciale.

M. SPROULE : Ils s'en occupent depuis presque deux ans.

M. KYTE : Soit, mais ils ne sont pas découragés par la perspective ou alors ils hésiteraient avant de réaliser leur projet. J'ai vu aussi, il y a quelques jours, que le Pacifique-Canadien avait aussi l'intention de construire une ligne concurrente entre Toronto et Montréal.

En examinant tous les titres principaux des bourses du Canada, je crois monsieur le président que vous seriez vivement impressionné de constater que toutes les actions industrielles du Canada ont bénéficié d'une hausse depuis les deux dernières semaines. Je puis ajouter que le journal du matin contient la dépêche suivante de Montréal :

Montréal, 20 février.—G. F. Johnson et H. J. Allison de la société Johnson, McConnell et Allison, partent ce soir de Montréal pour New-York, et se rendent en Angleterre en vue de terminer les arrangements relatifs à une entreprise de bois dans la Colombie-Anglaise au capital de \$20,000,000 qui est déjà en grande partie souscrit. Le nom de la société sera The British Canadian Lumber Corporation, et son siège principal sera dans notre ville.

Je donne lecture de ce renseignement pour montrer que les capitaux intéressés dans le bois ne s'attendent pas à être beaucoup affectés par cette convention de réciprocité commerciale si elle est adoptée par le Parlement.

Mais il y a un autre aspect de la question dont je désire entretenir le comité, car cette